

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 c.
NO
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

SOMMAIRE

	Pages
La Jeunesse Ouvrière, (J. O. C.)	1
A travers la Vie Syndicale	8
Notre Concours de Socio- logie	13
Au sujet du contrat de l'Université	20

Vol. 6 *MONTRÉAL* No 8
Juin 1930

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

Capital versé et réserve \$ 14,000,000

Actif, plus de \$155,000,000

LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS

266 succursales au Canada, dont 225 dans la province de Québec, et 63 dans l'Ile de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

✕

Notre personnel est à vos ordres.

SEMI-READY TAILORING



Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.



1482, rue Guy, MONTRÉAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA JEUNESSE OUVRIÈRE (J.O.C.)

(par Léonce Girard)

« Il faut attirer l'attention de nos dirigeants sociaux sur la jeunesse contemporaine et leur dire : « Il vous incombe de résoudre le problème de la formation adaptée à tous les jeunes travailleurs, depuis leur sortie de l'école jusqu'au moment où ils seront à même de participer à toutes les organisations d'adultes : ce problème est un problème de vie ou de mort pour la société moderne. »

Ces paroles ne sont pas celles d'un tribun plus ou moins convaincu, mais la conclusion d'un dur labeur et de longues années d'expérience. C'est Monsieur l'abbé Cardyn, le grand apôtre de la Jeunesse Ouvrière Belge qui les a dites.

De l'étude de ce texte ressortent quatre conclusions : il affirme l'existence d'un problème chez la jeunesse ouvrière, il exhorte à résoudre au plus tôt ce problème, il laisse entendre que des moyens efficaces doivent être inlassablement cherchés à cet effet, il assure enfin que la solution ou la non-solution de ce problème comporte de graves conséquences pour la société moderne.

Nous voudrions aujourd'hui, à la suite de M. Cardyn, présenter aux lecteurs de la *Vie Syndicale* ce grave problème de la jeunesse ouvrière. Nous n'avons certes pas la prétention d'apporter à la question une solution définitive. Nous voudrions seulement, les yeux sans cesse

fixés sur les textes et les ouvrages les plus autorisés concernant la J. O. C., tels que le Manuel de la J. O. C. et le Manuel d'Études et d'Action Sociales, donner un bref commentaire des paroles de M. Cardyn.

* * *

Un grand problème se pose chez la jeunesse ouvrière.

« Tandis que les enfants de la bourgeoisie catholique aisée, dit le Père Rutten, sont confiés jusqu'à leur sortie du collège à des prêtres exclusivement chargés de leur éducation intellectuelle et morale, le jeune ouvrier est presque complètement abandonné à lui-même dès la sortie de l'école primaire. A quatorze ans il respire toute la journée l'atmosphère fréquemment viciée des bureaux, des ateliers ou des usines. Il s'y trouve mêlé aux adultes dont un trop grand nombre n'a pas le moindre souci de son innocence. »

Le jeune ouvrier n'est pas abandonné seulement en ce qui concerne le point de vue moral et intellectuel ; il souffre tout autant au point de vue physique, économique et professionnel. Pour se rendre bien compte de l'étendue de ce malaise, il faut lire page par page l'exposé qu'en fait le Manuel de la J. O. C. Voici un bref résumé de cette oeuvre d'expérience.

1° Le jeune ouvrier n'est pas préparé à sa vie de salarié. « Beaucoup d'enfants quittent définitivement l'école sans que l'instituteur... ait cru devoir insister davantage sur la conception chrétienne du travail, sur la véritable grandeur de l'ouvrier, sur sa condition, sur ses devoirs, sur ses droits particuliers, sur les dangers et les besoins moraux du jeune salarié... Le choix du métier, la recherche d'un patron consciencieux sont abandonnés la plupart du temps aux caprices du hasard. »

2° Dès l'entrée à l'usine, un grand danger attend le jeune employé, c'est l'instabilité du travail, l'incertitude du lendemain avec toutes ses conséquences : vagabondage, flânerie, découragement et dégradation.

3° Si l'apprentissage d'un métier n'est ni encouragé, ni surveillé, ni sanctionné; l'apprentissage moral, « l'acquisition de la conscience professionnelle » est pratiquement inexistant. « Tout le côté spirituel de l'apprentissage, de la profession et du travail disparaît de plus en plus de la production et de l'industrie modernes. »

4° L'enseignement professionnel en certains endroits n'existe pas; en certains autres, n'est pas encouragé ou, n'étant pas méthodique, encombre certaines industries au détriment des autres.

5° Les jeunes ouvriers ne sont pas suffisamment protégés contre les accidents du travail. « Soit que le patron les occupe trop tôt au service des machines... soit que la durée excessive du travail, la fatigue exagérée d'un labeur au-dessus de leur force les exposent plus facilement aux accidents, un grand nombre de jeunes travailleurs sont des invalides précoces dans l'armée travailleuse. »

6° La durée du travail des adolescents « doit être proportionnée à leur âge et à leur force... Les heures de travail doivent aussi être mesurées de manière à procurer à tous les jeunes salariés des facilités pour assister à des cours d'enseignement professionnel et même à des réunions d'éducation générale, physique, morale et sociale. »

7° Le travail de nuit et du dimanche, « à cause du relâchement de la surveillance, de l'irrégularité de la vie et de l'absence de réconfort spirituel a des suites funestes au point de vue de la santé et de la moralité. »

8° Les travaux pénibles et dangereux devraient être interdits. « Combien d'adolescents voient leur santé ébranlée et leur avenir compromis par un travail précoce, exagéré pour leur âge et pour leur force physique... A



Les imprimeurs de la « Vie Syndicale »
font une spécialité de rapports,
périodiques, revues. Bon ouvrage
exécuté à prix raisonnables, **DANS**
LE TEMPS CONVENU. Corrections
réduites au minimum par la
compétence du personnel.



Thérien Frères LIMITÉE

Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL

(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARbour *5288

côté des travaux trop pénibles et dangereux pour le corps, il en est d'autres funestes pour l'âme, tels sont les emplois dans les hôtels et dans les théâtres.

9° Le salaire des adolescents est souvent ridicule. Plus souvent il a des conséquences funestes sur toute une vie. « Les jeunes gens changent de patron ou de métier pour gagner 5 ou 10 sous de plus à l'heure... Tel qui apprenait un métier qualifié devient journalier pour un gain immédiat plus élevé... »

Ce n'est là qu'un bien faible aperçu de la situation vraiment pénible de la jeunesse ouvrière. Personne, nous croyons, ne lira attentivement le Manuel de la J. O. C. ou ne réfléchira quelques instants sur cette situation sans conclure avec M. l'abbé Cardyn qu'un grave problème se pose chez notre jeunesse ouvrière et qu'il faut le résoudre au plus tôt.

* * *

Le problème de la Jeunesse Ouvrière exige une prompt solution.

Le seul exposé des dangers qui menacent le jeune ouvrier suffirait du reste à nous en convaincre. Voyons cependant avec quelle instance les papes et les grands sociologues demandent cette solution, et avec quelle anxiété l'attend la société moderne.

Que l'Eglise ait fait appel à la jeunesse pour combattre dans l'arène et pour opposer (ce sont les mots mêmes de Léon XIII) à la corruption des mœurs une résistance constante, rien de plus facile à démontrer. Qui voudrait en douter n'aurait qu'à jeter les yeux sur ce texte de Pie X: « Nous ne pouvons pas ne pas louer hautement l'ardeur de tant de jeunes gens d'élite qui allègrement se sont empressés de donner leur concours » dans une entre-

prise aussi « louable » et aussi « nécessaire ». Lors du premier congrès de la J. O. C. belge, Sa Sainteté Pie XI bénissait les membres et les travaux de l'association et formait des vœux ardents pour la réalisation de leur noble programme.

Ces paroles et ces actes des Souverains Pontifes ont trouvé un fidèle écho dans les conclusions des grands sociologues. Il nous faudrait citer les nombreux témoignages des Père Rutten, des abbé Beaupin et de cent autres: tous, avec M. Cardyn, ne cessent de redire à notre monde contemporain qu'il lui incombe de résoudre au plus tôt « le problème de la formation de tous les jeunes travailleurs depuis la sortie de l'école jusqu'à l'entrée dans les organisations d'adultes ».

Une société dont les membres ne sont ni instruits ni moraux, dont les arts et les professions sont en décadence, n'est pas une société civilisée. Mais comment une nation restera-t-elle instruite si le développement intellectuel de la jeunesse ouvrière, la masse de la population, se fait dans les romans, les cinémas ou est laissé au hasard des rencontres, des lectures, des fréquentations; comment restera-t-elle morale si les questions nouvelles que posent l'âge, la croissance et la curiosité du jeune homme ne trouvent une solution que dans les con-

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de
Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469
84 Ouest, rue Notre-Dame
MONTREAL

versations déshonnêtes et la débauche des compagnons d'usines; comment ne tombera-t-elle pas bientôt en décadence si tout le développement professionnel, abandonné au hasard, compromet la prospérité industrielle et la renommée professionnelle du pays? Non, il est nécessaire de toute nécessité de donner à la jeunesse ouvrière ce à quoi elle a droit. Née en pays civilisés, elle a droit à une formation morale, intellectuelle et professionnelle; elle a le droit d'exiger avec les papes et les sociologues que soit résolu au plus tôt ce problème social.

* * *

Quels moyens adopter pour résoudre ce problème?

Ni les pouvoirs publics ni les patrons ne peuvent donner une solution à ce problème. Quelle influence, en effet, peuvent avoir les pouvoirs publics sur une classe aussi isolée et aussi éparpillée? Comment les patrons pourraient-ils solutionner un problème tout autant moral et intellectuel qu'économique et professionnel?

En face de cette situation, la Russie s'est écrié: groupons une jeunesse communiste; l'Allemagne, la France et la Belgique se sont écrié aussi: établissons une association de la Jeunesse Ouvrière Catholique. Catholiques et

communistes s'entendent donc pour proclamer la nécessité d'une association de la jeunesse qui défendra elle-même ses propres intérêts et se donnera à elle-même une formation. La Russie, adaptant les principes communistes, a formé — ceux qui ont lu « Moscou sans voiles » peuvent le dire — la jeunesse la plus corrompue que l'histoire ait jamais vue. Un arbre qui produit de tels fruits n'est pas un arbre sain. La France et la Belgique se sont donné une jeunesse d'élite. Elles nous apportent en quelques mots la clef de leur succès: « Il n'y a qu'une méthode d'éducation vraiment efficace... c'est celle d'une organisation spéciale, dans laquelle entr'eux, par eux et pour eux, les jeunes salariés collaborent eux-mêmes à leur formation, s'initient à la pratique de la responsabilité, du dévouement, de la coopération fraternelle, ... prennent conscience de leur devoir et de leurs droits, se forment une conscience professionnelle... et se préparent à leurs responsabilités familiales et civiques futures par l'étude loyale de la morale catholique... »

Toute la solution du problème consisterait donc en ceci: 1) grouper la jeunesse ouvrière, 2) lui donner une formation intellectuelle, morale, professionnelle selon les principes de la doctrine catholique.

Pour mieux faire comprendre en quoi consiste cette Association de la Jeunesse Ouvrière (seul remède au mal actuel) nous allons donner brièvement son but, sa méthode et son organisation.

La J. O. C. a pour but :

- 1) l'éducation à base religieuse des jeunes travailleurs;
- 2) l'Action Catholique des jeunes travailleurs dans la classe ouvrière;
- 3) la propagande auprès des jeunes travailleurs en faveur de toutes les or-

Rés. 3280, rue Adam
Tél. CL. 1809

MICHEL CHOUINARD

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur - Corniches de
toutes sortes, une spécialité

2649-51, rue ADAM, Coin Orléans
Tél. CLairval 0461

ganisations sociales chrétiennes, spécialement des syndicats;

4) la défense des intérêts spécifiques des jeunes travailleurs (orientation professionnelle, placement, apprentissage, enseignement professionnel, prévention des accidents, rééducation des jeunes accidentés, hygiène, moralité, chômage, vacances, etc.).

La J. O. C., ayant pour but de remédier au mal dont souffre la jeunesse ouvrière, prend pour mission de donner à ses membres une formation intellectuelle, morale, sociale, physique et religieuse.

Que de jeunes gens, en effet, gaspillent des heures précieuses dans la lecture de romans banals ou dans les nouvelles sportives. Bien peu sont tournés vers les questions vitales qui intéressent leur travail et leur destinée. Par ses

cercles d'étude, la J. O. C. veut éveiller chez ses membres la curiosité intellectuelle et leur apprendre à découvrir les erreurs qui se glissent sous les phrases plus ou moins sonores des ennemis de leur foi et de leur liberté.

Le jeune ouvrier — sous l'influence de la civilisation moderne — voit facilement la vertu comme un lien ou une lâcheté, admire, non pas les grands criminels, mais « les forts-en-gueule, les batailleurs, les coureurs de filles », se moque de ce que nous appelons la conscience professionnelle; la J. O. C. veut chez ses membres une formation morale solide. Elle donnera cette formation par tous les moyens: tantôt elle fera l'énoncé des devoirs moraux, tantôt elle illustrera certains devoirs spéciaux par des exemples et par leur mise en pratique dans la vie professionnelle, toujours



SERIEZ-VOUS PRÊTS?

Si par maladie, accident, ou toute autre circonstance vous ne pouviez plus gagner, auriez-vous des économies pour vous aider à vivre? Seriez-vous prêts?

La banque a une succursale près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

elle donnera la raison du mal et en montrera les conséquences immédiates physiques et intellectuelles.

Nous avons parlé de formation sociale.

Pourquoi une formation sociale ? Parce que l'enfant du peuple doit connaître les principaux problèmes du travail ; parce qu'il doit être dirigé dans le choix d'un métier et poussé à un apprentissage sérieux ; parce qu'il doit apprendre à se protéger contre les accidents et contre les dangers d'un travail trop long et trop pénible ; parce qu'enfin personne n'aide le jeune salarié à résoudre les problèmes concrets de sa vie.

Quelle sera la nature de cette formation ? Peut-elle être purement négative, c'est-à-dire se contenter d'une simple réfutation des doctrines socialistes ? Si le socialisme n'était qu'une doctrine, oui ; mais le socialisme est plus qu'une doctrine, c'est une organisation puissante qui a produit des améliorations nombreuses chez la classe ouvrière. Une doctrine purement négative n'est donc capable ni de détourner les jeunes salariés des sociétés condamnées ni d'enlever leur enthousiasme. Une formation vraiment sociale comporte deux choses : un enseignement positif expo-

sant d'une façon claire et pratique les problèmes sociaux avec leur solution et la réalisation d'un programme d'action où le jeune homme s'habitue à ne pas vivre seulement pour soi, mais encore pour autrui, à n'être pas seulement la « roche aride et hautaine qui domine le val mais plutôt l'onde pure et fraîche qui le sillonne, l'arrose et le féconde. »

Nous ne parlerons pas — faute d'espace — de la formation physique et hygiénique que la J. O. C. par des conférences, des salles de jeu et des vacances au grand air, veut donner à ses membres.

Pour répondre à son but et à son programme, la J. O. C. a besoin d'une organisation puissante. Elle se compose d'un Conseil Général, d'un Conseil Régional et de Sections locales. Le Conseil Général est composé de l'aumônier et d'officiers choisis parmi les délégués des diverses sections. Ce Conseil s'occupe de l'éducation en général, des fêtes et des réunions, de la propagande et de l'administration. Les Fédérations régionales et locales, organisées à peu près sur le même plan, s'occupent d'étude et d'action selon les besoins de la région ou de la localité.

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de

La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

La J. O. C., grâce à son programme et à sa forte organisation, serait déjà capable par elle-même de produire les plus beaux résultats. Mais, afin que son action soit plus efficace, elle s'efforcera d'établir « une cohésion étroite entre ses dirigeants et les militants de nos oeuvres pour adultes: syndicats, mutualités, coopératives, caisses d'épargne, cercles ouvriers, etc. ».

* * *

« Ce problème est un problème de vie ou de mort pour la société moderne. »

Fondez une association de la Jeunesse Ouvrière Catholique, soutenez-la et elle apportera la vie; abandonnez encore le jeune salarié, laissez-le sans soutien et demain ce sera la mort de notre société. Voyez la vérité de cette affirmation dans le tableau que vous offrent deux peuples: la Belgique où la J. O. C. fait une oeuvre de vie, la Russie que la mort a déjà glacée.

La J. O. C. belge a fait une oeuvre de vie: témoins ces milliers de jeunes gens qu'elle a habitués à la discussion et rendus aptes au maniement des affaires; témoins ces milliers de jeunes gens qu'elle a arrachés à la corruption; témoins ces milliers de jeunes gens qui, hier encore, n'étaient rien et qui aujourd'hui sont à la tête de la société.

Tournez maintenant les yeux vers la Russie. Le peuple de ce pays fut autrefois un peuple heureux, il fut même un peuple prospère. Il ne voulut pas se contenter de ce bonheur et de cette prospérité, il ambitionna le paradis que lui promettaient les Soviets. Il s'élit un gouvernement communiste et se fonda une association de jeunesse communiste. Dès ce moment toute prospérité et toute gloire s'enfuit de ce pays: à la place des grandes usines on éleva de

vastes prisons, sur les lieux de repos et de légitime plaisir on érigea le gibet et la potence, la maison de prière se changea en maison de prostitution, et la plaine si féconde, le grenier de l'Europe, est devenu le champ de la famine et de la mort.

* * *

La J. O. C. au Canada n'est qu'à ses débuts, à peine a-t-elle vu le jour. Elle se propose de suivre les traces des organisations de Belgique, de France et d'Allemagne. Puisse-t-elle, travaillant d'accord avec les Syndicats Catholiques, protéger notre pays des grands malheurs qui se sont abattus sur la Russie.

LÉONCE GIRARD,
Organisateur de la
Jeunesse Ouvrière Catholique.

Émile Nap. Boileau, Utric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU,
Limitée

ENTREPRENEURS
G É N É R A U X

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

A Travers la Vie Syndicale

Les scrupules de M. Hachette.

M. Hachette a des scrupules. Qui l'aurait cru ? Il nous demande si les ouvriers catholiques sont obligés en conscience d'appartenir aux syndicats catholiques et de délaisser les unions internationales. La question se posait comme ceci : « Les unions internationales sont-elles défendues par l'Eglise ? Si oui, pourquoi et par quel Pape ? »

Les unions internationales, telles que nous les connaissons ici, du moins, n'ont jamais été formellement défendues par l'Eglise. Nous ne l'avons du reste jamais prétendu.

Ce que nous avons toujours cependant déclaré, c'est qu'elles ne rencontrent pas les enseignements de l'Eglise contenus dans les lettres pontificales.

Léon XIII que vous qualifiez à juste titre de « grand Pape », cher Monsieur Hachette, dans le Monde Ouvrier du 24 mai dernier, a tracé les directives suivantes pour l'organisation syndicale ou corporative : « Tout ce qu'on peut dire, en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et gouverner les corporations, de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre par la voie la plus commode et la plus courte le but qu'il se propose et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit et de la fortune.

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés ; autrement, elles dégénéraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. » Cf. Enc. Rerum Novarum de Léon XIII.

Je vous poserai à mon tour une question, M. Hachette : « Les unions internationales sont-elles oui ou non des sociétés où la religion ne tient aucune place ? ... »

Voici, M. Hachette, un extrait de Longinqua Oceani, une autre lettre pontificale du grand pape Léon XIII : « Il faut fuir non seulement les associations ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais encore celles que l'opinion des hommes sages, principalement des évêques, signale comme suspectes et dangereuses. Bien plus, et c'est un point très important pour la sauvegarde de la foi, les catholiques doivent s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la nécessité ne les oblige à agir autrement. Une fois réunis en associations, qu'ils mettent à leur tête des prêtres ou des laïques honnêtes et d'une autorité reconnue ; qu'ils en suivent les conseils et qu'ils s'efforcent de poursuivre et de réaliser pacifiquement ce qui paraîtra utile à tous leurs intérêts, se conformant surtout aux règles que nous avons indiquées

dans notre lettre encyclique *Rerum Novarum* ».

Autre extrait de « *Singulari Quadam* » de Pie X : « De même, il faudrait réprouver hautement ceux qui poursuivraient de sentiments hostiles les associations purement catholiques, alors qu'au contraire on doit de toute manière aider les associations de ce genre et les propager. »

Pensez-vous, M. Hachette, que la campagne déloyale que vous faites dans le « *Monde Ouvrier* » contre le syndicalisme catholique s'accorde très bien avec les directives tracées par Celui que vous désignez sous le nom de « grand pape Léon XIII ».

Le moins que vous pourriez faire serait de vous taire à ce sujet. Nous comprenons que des circonstances d'ordre économique puissent vous obliger à adhérer au syndicalisme neutre ; mais nous ne comprenons pas que vous puissiez écrire des articles à tendance franchement anti-cléricale et que vous alliez même inviter vos confrères à mettre de côté certaines « traditions » que nous devinons être d'ordre religieux par l'ensemble de votre texte.

Est-ce à dire que nous récusons toute critique d'ordre matériel ? Certes non. Nous pouvons nous tromper dans l'appréciation de certains faits ; nous pouvons nous tromper dans certains des actes que nous posons avec la meilleure foi du monde et dans l'intérêt de notre organisation. Les unions internationales et leurs chefs, sont, je crois, dans le même cas, car elles sont dirigées par des humains.

Mais certaines erreurs de détail peuvent-elles infirmer l'excellence du syndicalisme catholique ? Certes non. Le

syndicalisme catholique restera toujours la modalité d'organisation ouvrière la plus parfaite dans une région majoritairement catholique et la plus conforme aux dictées de notre foi et de l'enseignement de l'Eglise.

Vous pourrez aussi, M. Hachette, méditer cet autre extrait de « *Singulari Quadam* » que nous avons déjà cité :

« Quant aux associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là cependant méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer les intérêts vrais et durables de leurs membres, qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique, et qui suivent ouvertement les directions de l'Eglise, nous l'avons fréquemment déclaré nous-même, lorsque l'occasion s'en est offert dans un pays ou dans l'autre. Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toutes manières ce genre d'associations professionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques, certes, et en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés. »

Voilà un texte clair et définitif. C'est celui qui à mon sens, indique le plus lumineusement possible, le chemin à suivre en matière syndicale. Nous pourrions en aligner d'autres : ceux-ci, il me semble, suffisent pour convaincre un homme de bonne foi que les Souverains Pontifes « approuvent sans réserve » les syndicats catholiques et qu'en conséquence les ouvriers catholiques soucieux d'obéir à l'Eglise, doivent se syndiquer confessionnellement.

La bienveillance américaine !...

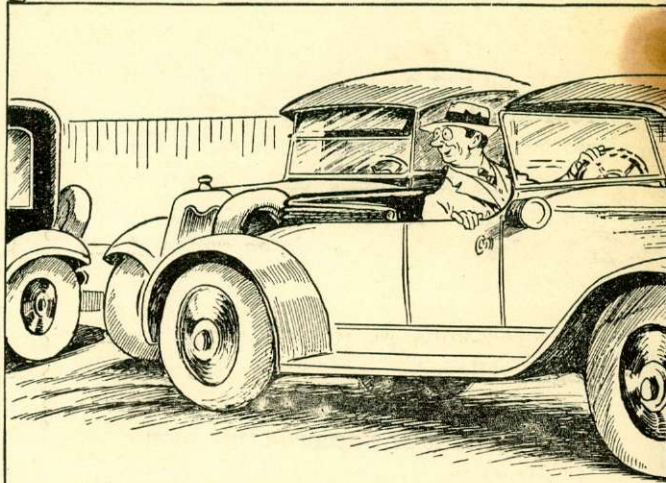
Nous lisons dans LA PATRIE du 9 juin dernier la dépêche suivante, en date de Washington, D.C.

« Si l'on en juge par le nombre des déportations durant le mois d'avril, les autorités de l'Immigration américaine poursuivent avec une vigueur extraordinaire la campagne entreprise contre les autobains, entrés illégalement au pays. Durant avril, 1,850 étrangers furent déportés, c'est un record. Au cours des dix derniers mois, les autorités déportèrent 14,034 étrangers et de ce nombre 2,234 furent envoyés au Canada.

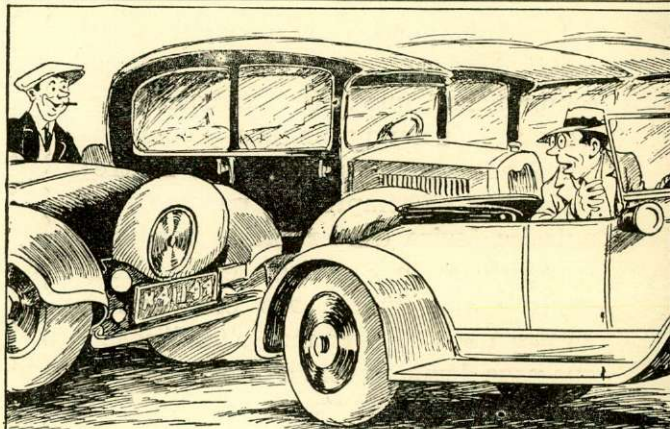
Le commissaire de l'immigration, M. Harry Hull, a déclaré à la Presse Canadienne, qu'il n'y avait pas de campagne de déportation contre les Canadiens. Vous savez, dit-il, qu'un grand nombre de personnes traversent la frontière dans les deux sens tous les jours, et pour ne plus retourner dans leur pays. Le « Journal of Commerce » de New-York dit que les déportations en aussi grand nombre causent toutes sortes de misères. Ces déportations parlent avec éloquence de la stupidité de ces lois. »

Voilà un pays qui pense aux siens avant de s'apitoyer sur les étrangers. Au Canada, malgré une crise de chômage suraigüe, nous sommes inondés plus que jamais de travailleurs étrangers. Si nous faisons le relevé des ouvriers non-canadiens qui travaillent dans nos usines canadiennes, pour nos compagnies d'utilités publiques, sur les

T'a pas ?



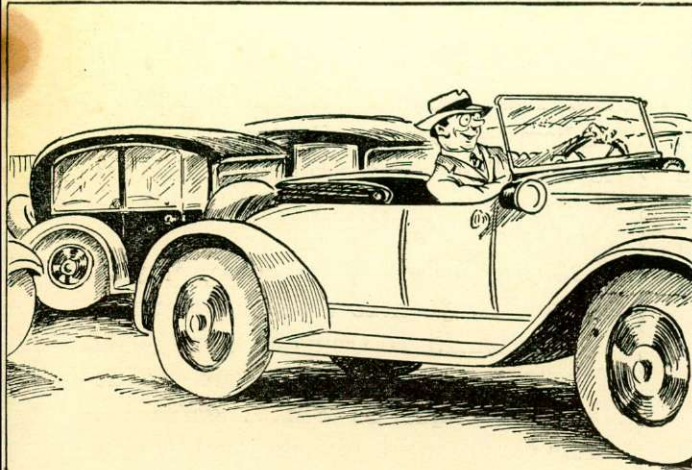
Tas-pas déjà réussi à te trouver un petit coin pour remiser ton auto—



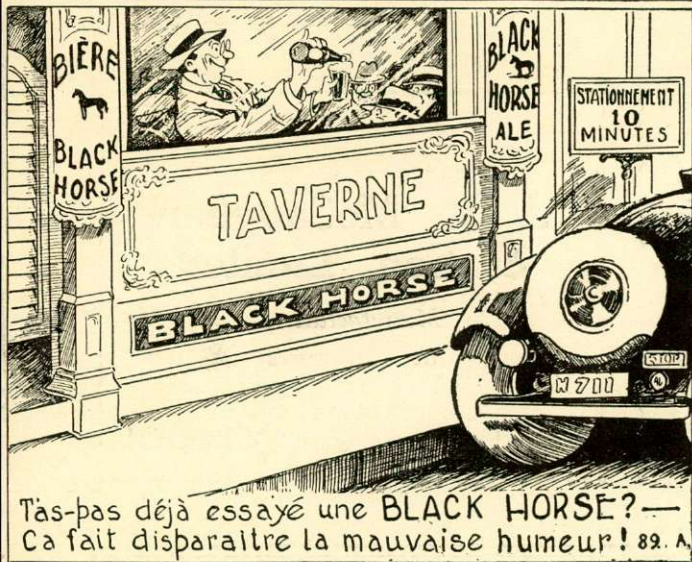
tu constates tout à coup qu'un intrus vient justement de s'y glisser pendant que tu avais le dos tourné.

dites simplement—

“ Bière **Blau** ”



et au moment même où tu t'apprêtes à reculer dans le dernier espace libre —



T'as-pas déjà essayé une BLACK HORSE? — Ca fait disparaître la mauvaise humeur! 89. A

chantiers de construction, etc., et qui par conséquent n'ont pas dépassé le stage de cinq années donnant droit au titre de résident et de citoyen canadien, nous pourrions voir que leur nombre est fort élevé et qu'il équivaut probablement au pourcentage de chômage dont nous souffrons.

Les Etats-Unis nous ont renvoyé 2,234 émigrés. Combien en avons-nous renvoyé d'immigrés américains? ... Lors d'une entrevue avec les ministres fédéraux, nous nous plaignions du fait qu'il s'importait clandestinement (par voie des unions internationales) de la main d'oeuvre américaine. On nous a répondu qu'il était délicat de sévir ... Les Etats-Unis ne se gênent pas en matière de délicatesse.

Il y a aussi une bonne note à retenir pour les ouvriers canadiens attachés et rivés aux unions internationales américaines et qui clament: « Avec notre carte de travail, nous pouvons aller travailler dans n'importe quel Etat de la république voisine ». Allez-y, Messieurs, et vous verrez qu'on vous fera vite reprendre le chemin des frontières.

Tant il est vrai que l'unionisme international est un trompe l'oeil. Ça va quand la situation économique est prospère. Mais aussitôt qu'une crise sévit — c'est-à-dire juste au moment où il y a besoin d'un appui — les frontières s'élèvent très hautes et la fameuse carte de travail ne vaut plus rien.

Black Horse Dawes.
S.V.P. !!

Le seul « avantage » que nous retirons au Canada de cette toujours fameuse carte de travail internationale, c'est de recevoir la visite des briqueteurs ou plâtriers sans-travail des Etats-Unis, qui viennent prendre les positions des Canadiens chômeurs. C'est ainsi que l'an passé, on a vu des briqueteurs et plâtriers américains s'introduire en nombre sur les chantiers de la Dominion Square Building et de la Ford Hotel.

Justice aux Canadiens-français.

Nous remarquons une chose depuis nombre d'années, au sein de la famille ouvrière internationale de notre province. C'est que jamais nous ne voyons un officier international canadien-français nommé délégué ouvrier à la Conférence Internationale du travail ou même simplement aviseur technique. L'an passé, M. Draper était le délégué officiel; M. Simpson, de Toronto, aviseur; cette année, c'est au tour de M. Moore, avec M. J. T. Foster, comme aviseur. Et ceci se répète avec quelques légères modifications d'années en années. On passe poliment au nez de nos canadiens-français. Pourtant, l'élément canadien-français d'après les sta-

tistiques canadiennes, représente le tiers de la population de notre pays. Et nous opinons qu'il pourrait se trouver parmi les chefs ouvriers internationaux de race française et de religion catholique, un homme assez compétent pour remplir le rôle d'aviseur technique du délégué ouvrier.

Nous causions de la chose, il y a quelque temps avec un ami du monde international. Il trouvait la méthode « écoeurante » et ne se gênait pas de taxer la clique de « m... gaffeux ». Mais quand on est international, il faut bien ignorer les distinctions de race et de religion !...

Gérard TREMBLAY.

J. A. McCaughan & Son, Limited

Manufacturiers
de chaussures

Ave Papineau,

Montréal

SÉCURITÉ — STABILITÉ — DEPUIS 1871

CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

est heureuse d'offrir une « Série » toute nouvelle de polices, à des taux remarquablement peu élevés, à ceux qui désirent obtenir le maximum de protection nécessaire pour prendre soin après leur mort des besoins et de l'éducation de leurs enfants.

N. ROMEO BEAUDET, Gérant,
Succursale rue Sainte-Catherine
Edifice Confederation, Montreal.

F. W. BENN, Gérant,
Succursale rue Saint-Jacques,
Edifice Transportation, Montréal.

Notre Concours de Sociologie

Le Conseil Central des syndicats catholiques nationaux de Montréal, dans le but de se conformer à un voeu aussi sage qu'éclairé de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, a organisé un concours de sociologie catholique, dans quelques collèges classiques du diocèse de Montréal. Quatre institutions d'enseignement secondaire ont pris part au concours: le Collège Ste-Marie, le Collège Jean-le-Brébeuf, le Collège de l'Assomption et le Mont-Saint-Louis. Le préfet des études de chacun de ces collèges nous a fait parvenir la copie primée; nous sommes heureux, dès ce mois-ci, de publier in extenso l'un des travaux reçus. Si l'espace le permet, nous publierons à tour de rôle et chaque mois, dans cette revue, les travaux primés.

Les quatre vainqueurs sont MM. E. Brais, du Collège Ste-Marie; Jean-P. Dionne, du Collège Brébeuf; René Meilleur, du Mont-Saint-Louis; Roland Girard, du Collège l'Assomption. Le Conseil a attribué à chaque vainqueur un magnifique exemplaire relié du « Cours d'Économie Sociale » de Chs Antoine.

Nous reproduisons ci-après le texte de M. E. Brais, de Ste-Marie. L'on verra à la lecture de ce beau travail que notre jeunesse étudiante est mieux renseignée que l'on ne croit sur les questions sociales; que nos professeurs d'enseignement secondaire prennent un soin particulier à enseigner aux classes professionnelles de demain leurs devoirs sociaux.

LA RÉDACTION.

LE SYNDICALISME CHRÉTIEN

« L'Eglise, dans l'état actuel des choses, estime moralement nécessaire la constitution de telles associations syndicales. »
(Charte officielle du syndicalisme chrétien).

LE SYNDICALISME CHRÉTIEN

- 1.—*Légitimité des syndicats ouvriers.*
- 2.—*Leur origine, leur nature, leur objet.*
- 3.—*Opportunité actuelle des syndicats catholiques; avantages qu'on en attend.*

LA PART DES OUVRIERS

Le syndicalisme chrétien.

La question ouvrière est peut-être la question la plus importante de notre époque et celle qui exige la plus prompt solution. Depuis près d'un siècle qu'elle existe, elle a déjà causé de grands dommages et semble devoir en causer de plus grands encore, si elle n'est pas bientôt résolue. Les grandes inventions mo-

dernes ont bouleversé tout l'ordre économique ancien ; l'immense usine a remplacé le petit producteur ; la destruction des anciennes corporations a laissé l'ouvrier seul et sans protection devant l'égoïsme et la cupidité des patrons. Les funestes théories du libéralisme économique sont venues aggraver le mal en persuadant les patrons qu'ils rendaient pleine justice à l'ouvrier en lui payant un salaire à peine suffisant pour la subsistance d'un seul homme. Rien d'étonnant à ce que le socialisme ait fait tant de progrès parmi des ouvriers aigris et miséreux. Les remèdes à tous ces maux, Léon XIII les a exposés dans l'encyclique *Rerum Novarum* ; cette oeuvre magistrale reste le document où sont réunis les principes les plus sûrs pour la solution du conflit. Après une réfutation du socialisme, le Pape rappelait que la question ne saurait être résolue sans le secours de l'Eglise et de ses doctrines ; mais il demandait aussi leur part de travail à l'Etat et à toutes les classes de la société. Il énumérait ensuite les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers, et proposait comme l'un des moyens les plus efficaces à la solution du problème la création de syndicats ouvriers chrétiens. Telle est, d'après Léon XIII, la part de coopération que les ouvriers doivent apporter au règlement d'une affaire qui lui touche de si près.

C'est de ces syndicats et de leur nécessité actuelle que nous allons traiter. Mais il est bon, avant de parler de leur nécessité, d'établir leur légitimité, d'exposer leur nature, leur origine, leur ob-

jet, leurs moyens d'action. Nous dirons enfin en quoi ils peuvent aider à la réorganisation sociale.

— I —

Les syndicats sont des associations d'ouvriers du même métier ou de métiers similaires en vue de pourvoir au bien de leur métier. Les funestes et absurdes théories de Rousseau n'ont pas empêché l'homme de rester avant tout un être sociable. C'était l'intention de la nature qu'il vécût au milieu de ses semblables pour en recevoir l'aide spirituelle et matérielle dont il a besoin dans tout le cours de sa vie. Livré à ses seules forces, isolé, l'homme ne peut rien. Tel est l'ordre admirable de la Providence : chacun, en travaillant pour soi, doit aussi travailler pour ses frères, et bien plus, c'est précisément en travaillant pour d'autres qu'il travaille pour lui-même. Cette nécessité pour l'homme d'unir ses forces à celles des autres hommes afin de pourvoir plus facilement à ses besoins, nécessité qui découle de sa nature, engendre un droit légitime, puisque voulu par la nature : le droit de s'unir en société. Ce droit d'association ne s'étend pas seulement à la société civile, mais à beaucoup d'autres : il est toujours légitime de s'unir pour poursuivre un but commun par des moyens honnêtes. S'il est permis à l'homme de s'unir à ses semblables, dans la société civile, pour pourvoir aux nécessités de la vie, il lui est aussi permis de s'associer spécialement à ceux qui exercent la même profession que lui,

afin de veiller aux intérêts de la profession.

Les associations ouvrières, ou syndicats ne sont donc que l'exercice du droit naturel d'association, et de plus, poursuivent un but honnête, le bien de la profession. Elles sont donc pleinement légitimes, pourvu que dans la poursuite de leur but, elles usent de moyens honnêtes. Or, pour ce qui est des syndicats catholiques, il est bien évident que leur but est honnête puisqu'ils visent principalement au bien moral des ouvriers, et que, placés sous la direction de l'Eglise, ils n'useront jamais que de moyens honnêtes. Ils sont donc légitimes, et ni l'Etat ni les patrons ne sauraient s'y opposer sans injustice. Loin d'être une cause de discorde entre patrons et ouvriers, les syndicats catholiques seront plutôt des principes de paix, car l'intérêt bien compris de l'ouvrier n'est évidemment pas de chercher querelle ni de causer des dommages au patron, mais plutôt de faire cause commune avec lui et de travailler ensemble au progrès de l'industrie. Leurs intérêts ne sont pas opposés : le capital, en effet, ne saurait aller sans le travail, ni le travail sans le capital.

Nous avons vu que les syndicats ouvriers sont légitimes et seraient utiles tant aux ouvriers qu'aux patrons. Nous pourrions voir plus loin que, dans l'état actuel des choses, ils sont moralement nécessaires.

— II —

Les associations d'ouvriers ne sont pas une innovation des temps modernes :

elles remontent beaucoup plus haut. Il existait au moyen-âge des corporations qui contribuèrent grandement à la prospérité de l'époque. Le jeune ouvrier, avant d'ouvrir boutique, devait passer par différents stages : il était d'abord apprenti, puis compagnon ; enfin, quand il avait rempli les conditions nécessaires, il passait maître, et pouvait travailler à son compte. Ces corporations ont rendu d'immenses services : l'ouvrier y trouvait de grandes facilités d'apprendre son métier et de s'y perfectionner avant d'être livré à lui-même ; la qualité des produits était minutieusement vérifiée par la corporation ; enfin celle-ci se chargeait de porter secours aux ouvriers malades, aux veuves, aux orphelins. « Les corporations ont eu dans le monde du travail, principalement dans leur âge d'or, des effets bienfaisants. La loi divine et la soumission à l'Eglise sur lesquelles elles s'appuyaient, ennoblissaient le travail. Les corporations veillaient aux intérêts communs du patron et de l'ouvrier, leur servaient de lien, les unissaient dans une hiérarchie fondée sur le mérite plus encore que sur la fortune et faisaient ain-

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre, Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MARquette 3548

GASTON et GEORGES

LES GARÇONS
de la
DOW



When good fellows
get to-gether

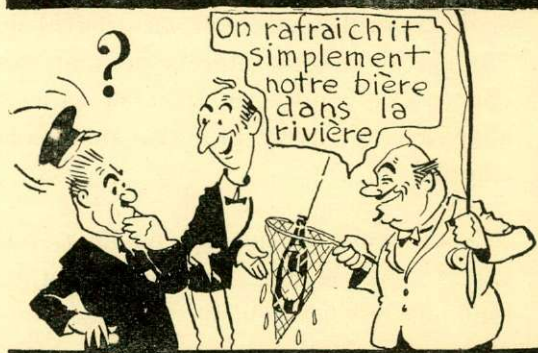
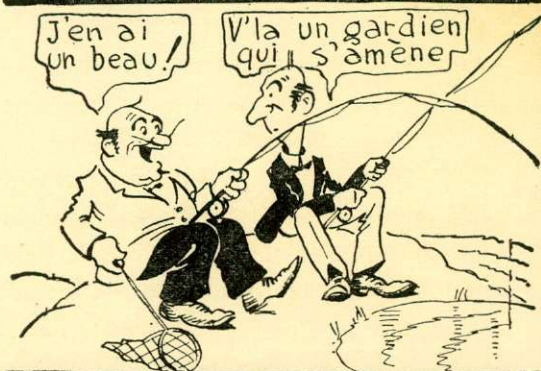
C'EST

La Bière

Dow

Old Stock

La Reine des Bières



si régner une harmonie salubre dans le règlement toujours difficile du salaire ». (Ch. Antoine: *Cours d'économie sociale*).

Cette belle institution dégénéra pourtant à la longue et finit par présenter de réels désavantages, ses cadres surannés n'ayant pas su s'adapter aux conditions nouvelles de l'industrie et du commerce. La Révolution, au lieu d'adapter les corporations au régime nouveau, les supprima en 1791, par une loi interdisant aux citoyens de même profession de s'unir et de former des règlements pour défendre « leurs prétendus intérêts communs ».

Leur disparition livrait l'ouvrier seul et sans défense à la merci des patrons. L'ouvrier n'ayant plus aucune protection, les patrons pratiquant les doctrines du libéralisme, l'astreignirent à un travail pénible et excessif, dans des conditions déplorables.

Tout cela, avec les commotions économiques que provoquèrent les grandes inventions modernes, fut la cause qui força les ouvriers à s'unir de nouveau contre les patrons et déclencha le socialisme.

Pour arracher les ouvriers au socialisme, il faut leur offrir au moins tous les avantages que les syndicats socialistes, (ou plus exactement le seul fait d'être unis), leur a donnés. Pour cela, il faut des syndicats catholiques.

Les syndicats ouvriers catholiques, tels que les veut l'Eglise s'occuperaient,

sans doute, et activement, de l'étude et de la défense des intérêts ouvriers; mais leur principal objet serait le perfectionnement moral et religieux, « autrement ils dégénéraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place ». (Léon XIII, encyclique R. N.).

Qu'il faille de la religion à l'ouvrier, c'est trop évident pour qu'on s'attarde à le démontrer: comment, en effet, pourrait-il supporter avec patience et résignation les misères de son état, qui restera toujours dur, en dépit de toutes les améliorations possibles, s'il n'a pour s'encourager l'espoir d'une parfaite rémunération dans l'au-delà ?

Les syndicats catholiques n'auront donc pas pour but, comme les syndicats socialistes, de soulever les ouvriers contre les patrons et de bouleverser tout l'ordre social, ils seront des instruments d'entente et de paix. Aussi dans « la charte officielle du syndicalisme chrétien », l'Eglise propose-t-elle l'institution de syndicats mixtes, c'est-à-dire composés de patrons et d'ouvriers, dont le but immédiat serait d'établir entre les syndicats ouvriers et les syndicats patronaux des relations constantes et de veiller à l'entente entre patrons et ouvriers, (règlement des litiges).

Ainsi entendus, les syndicats ouvriers catholiques donneraient les plus grands avantages: « ils développeraient parmi les ouvriers l'esprit de fraternité et de solidarité; ils contribueraient à l'amélioration du salaire et des conditions de travail; ils veilleraient au progrès et à

l'application des lois sociales; ils chercheraient à prévenir et éventuellement à régler les conflits; ils assureraient aux syndiqués la sécurité de leur personne et le libre exercice de leurs droits; ils examineraient leurs plaintes individuelles ou collectives; présenteraient et soutiendraient leurs revendications par tous les moyens de droit, y compris la grève; enfin ils assureraient aux syndiqués certains services; leur faciliteraient la participation aux institutions d'épargne et d'assurances sociales». (V. Fallon, *Principes d'économie sociale*).

— III —

Au point où en sont les choses aujourd'hui il est absolument nécessaire que les ouvriers s'unissent, s'ils ne veulent pas être la proie de patrons sans scrupules; c'est là un fait indiscutable. Vis-à-vis de son patron, l'ouvrier est dans une situation nettement inférieure: il n'a ni les connaissances, ni les ressources, ni la facilité de parole du patron et surtout c'est du patron qu'il tire sa subsistance: celui-ci peut donc lui

imposer les conditions de travail qu'il lui plaît. Unis, les ouvriers représentent une force assez puissante pour obliger les patrons à des concessions justes et avantageuses. Les ouvriers sont donc forcés de s'unir, et cela d'autant plus que les patrons eux-mêmes s'unissent afin d'être plus forts.

Mais, dira-t-on, pourquoi des syndicats catholiques s'il en existe d'autres qui prennent fort bien la défense de l'ouvrier, mais sont neutres et ouvrent leurs portes à tous? Pourquoi? Mais précisément parce qu'il ne faut pas que les ouvriers catholiques appartiennent à des syndicats neutres. C'est d'abord un fait reconnu que la neutralité, en quoi que ce soit, est chose pratiquement impossible. En fait de religion, qui dit neutre ou indifférent dit irréligieux. Les syndicats neutres ne contrarient guère la loi générale: ils sont souvent hostiles à la religion, et quand ils ne le seraient pas, leur neutralité suffirait à les faire condamner, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, la religion est chose absolument indispensable à l'ouvrier.

Mais ces syndicats neutres (?) ont d'autres défauts; ils versent tous plus ou moins, dans le socialisme, ou du moins, sont appuyés sur des principes socialistes, et il est toujours à craindre que leurs réclamations ne dépassent les limites de la justice. Or « il importe de ne pas laisser perdre aux ouvriers dans la poursuite de leurs intérêts économiques les principes de la justice chrétienne ». (Fallon: *Ibidem*).

De plus, l'homme du peuple, quand il se donne, se donne tout entier; les

C. BRUNET,	A. PELLETIER,
Président.	Vice-président.
J. BRUNET,	H. DUBOIS,
Dir.-gérant.	Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET
Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT
Téléphone : LANcaster 7700-3378.

préoccupations économiques tiennent dans sa vie une si grande place qu'elles entraînent tout le reste: « Le syndicat devient ainsi une association où toute sa personne est prise ». On voit par là et les bienfaits que pourraient procurer à l'ouvrier des syndicats catholiques et les maux qui résulteraient du fait de son adhésion aux syndicats socialistes.

Si l'on n'établit pas de syndicats catholiques, l'ouvrier se verra dans cette dure alternative; ou bien de n'adhérer à aucun syndicat, et alors il se privera de tous les avantages et de la protection de l'union et devra se soumettre aux exigences même injustes des patrons; ou bien de donner son nom aux syndicats socialistes, et alors il restera pour jamais imprégné de principes si opposés à la religion et à l'ordre social.

Léon XIII, dans son encyclique, signalait déjà ce danger, aujourd'hui beaucoup plus grand.

On voit donc l'absolue nécessité de ces syndicats et pourquoi l'Eglise les déclare moralement nécessaires dans l'état actuel des choses.

Il existe fort heureusement dans la province de Québec bon nombre de syn-

dicats ouvriers catholiques. Ils ont déjà rendu d'immenses services. Souhaitons que leur nombre s'accroisse et qu'ils puissent continuer leur oeuvre magnifique sur une échelle plus vaste et avec un succès toujours plus grand. C'est des ouvriers eux-mêmes qu'on doit attendre la plus grande part de travail en vue du règlement de la question sociale, et ce sont les syndicats qui, par l'étendue de leur action, contribueront le plus efficacement à la réorganisation sociale.

Améliorer la condition des ouvriers, n'est-ce pas une oeuvre infiniment utile à la prospérité du pays ?

E. BRAIS.

Tél. AMherst 3038

Ovide Lepage Enrg.

ENTREPRENEUR et IMPORTATEUR
MARBRE, TUILES et ARDOISE

Spécialités:
Planchers en Terrazzo, Tableaux en ardoise
et poussière de marbre.

Ateliers et Bureaux:

4094 - 4098, RUE PARTHENAIS
M O N T R É A L

ENCOURAGEZ

NOS

ANNONCEURS

Au sujet du contrat de l'Université

Nos adversaires, toujours aux aguets pour accepter et propager les mensonges les plus malicieux, déclarent ici et là que les syndicats catholiques des menuisiers et des journaliers exploitent les ouvriers de la plus belle façon au chantier de l'Université de Montréal. La rumeur veut que ces syndicats, dans le but d'obtenir une plus forte rentrée de contributions et de taxes d'initiation, fassent engager le plus grand nombre possible d'ouvriers sur le dit chantier, quitte à les faire congédier la semaine suivante, après avoir prélevé d'eux un montant d'argent quelconque. Les syndicats catholiques intéressés et leurs agents d'affaires nient de façon formelle le bien fondé de cette rumeur profondément méchante. Ils savent du reste d'où vient la rumeur. Nos adversaires, mécontents d'avoir été éconduits du chantier de l'Université à la suite du contrat collectif intervenu entre MM. Boileau et les syndicats du bâtiment, se vengent à leur façon.

MM. J.-B. Délisle, représentant des menuisiers et E. Ouellette, représentant des manoeuvres, terrassiers, aides et travailleurs de l'armature en fer, nous déclarent que toujours ils ont accordé un délai raisonnable aux aspirants syndiqués, avant de collecter la taxe d'entrée réglementaire. En pratique, jamais un sou n'a été exigé d'un homme qui n'avait pas retiré au moins une semaine de salaire. Il est même arrivé par cette tolérance que plusieurs ouvriers ont travaillé sans verser la moindre cotisation. Il reste entendu que les syndicats font respecter leur contrat et qu'advenant une opposition malicieuse de la part de certains ouvriers, ils agissent au meilleur de leurs intérêts.

Nous ne nions pas que le chantier ait marché jusqu'à date par bonds irréguliers. Cela a été dommageable non seulement aux syndiqués mais aussi aux entrepreneurs-généraux. On nous a donné comme raison de cette irrégularité que le détail des plans et devis tardait parfois à venir. C'est une raison plausible. Il est arrivé aussi que le matériel arrivait en retard. On sait par ailleurs les pluies constantes que nous avons eues. Ce sont donc des éléments tout à fait extrinsèques qui ont amené l'instabilité du travail sur ce chantier. M. Délisle, du reste, nous a déclaré que sur 500 hommes occupés au chantier, au moins 400 cents ont été engagés dès le début de l'entreprise. Il a pu se glisser des incompetents sur un chantier de cette importance. Faut-il se surprendre que les contremaîtres en aient congédiés ?

Quant aux salaires payés, ils sont actuellement parmi les meilleurs. La crise du chômage est aiguë, malgré la saison, et les syndiqués sont heureux qu'un contrat collectif ait pu maintenir à un niveau raisonnable des salaires, qui autrement, sous le coup de la concurrence, se fussent abaissés de 25 pour cent.

Que nos adversaires se mettent bien en tête que s'il est possible de manquer gravement à la charité envers son prochain, il est aussi très facile de nuire et combien injustement !... à une organisation professionnelle catholique. Le mal causé dans les deux cas est détestable et un homme consciencieux se doit de le réparer.

G. T.

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec



Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.


L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.



DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTREAL